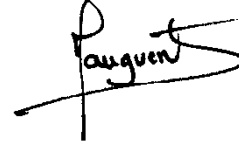


Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Le présent rapport est établi par Pascal MAUGUERET certifié par DEKRA Certification
 5, Avenue Garlande 92220 BAGNEUX

N° : 1494V1003510M
 Valable jusqu'au : 09/11/2024
 Type de bâtiment : Appartement (11689-16 Lot 14 code lgt 175 Etage 3 Porte 134)
 Année de construction : 1984
 Surface habitable : 34.40 m²
 Adresse : 7 rue Georges Huchon
 94300 VINCENNES

Date : 10/11/2014
 Signature :



Propriétaire :
 Nom : FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS
 Adresse : 30 Avenue Kleber
 75208 PARIS CEDEX 16

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyens des énergies indexés au 15/08/11

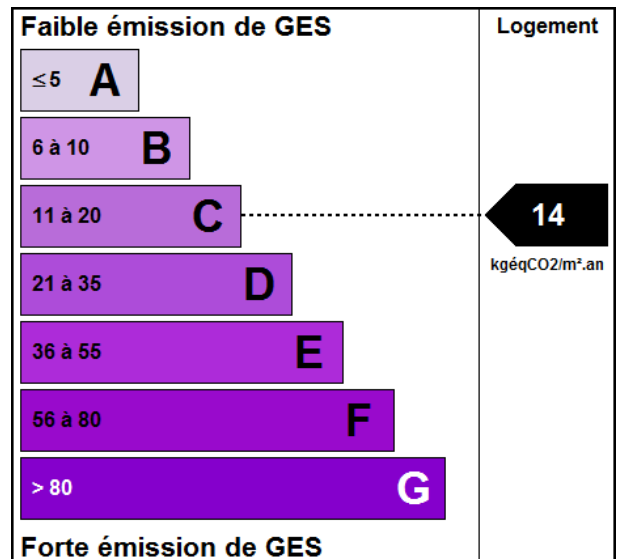
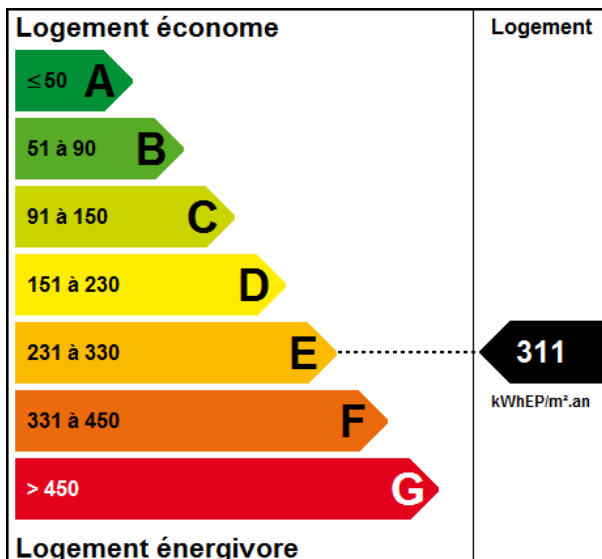
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWhEF	détail par usage en kWhEP	
Chauffage	Électricité : 2377 kWhEF	6132 kWhEP	272 € TTC
Eau chaude sanitaire	Électricité : 1765 kWhEF	4554 kWhEP	158 € TTC
Refroidissement	0 kWhEF	0 kWhEP	0 € TTC
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Électricité : 4142 kWhEF	10687 kWhEP	524 € TTC (abonnements inclus)

Consommations énergétiques
 (en énergie primaire)
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 310.7 kWhEP/m².an
sur la base d'estimations au logement

Émissions de gaz à effet de serre (GES)
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 14.5 kg éqCO₂/m².an



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Mur extérieur : Mur 26 cm – béton banché + isolation intérieure + crépis. Mur sur circulation : Mur 18 cm – (non isolé)	Système de chauffage : Chauffage individuel électrique	Système de production d'ECS : Individuel : Ballon électrique vertical.
Toiture : Sans déperdition – sous un autre local chauffé (appartement)	Émetteurs : Convecteurs électriques standards	Système de ventilation : Ventilation mécanique
Menuiseries : Porte d'entrée : Porte opaque pleine en bois Fenêtres : Fenêtre aluminium – double vitrage 4/6/4 fenêtres avec volets roulants.	Système de refroidissement :	
Plancher bas : Sans déperdition – sur un autre local chauffé (appartement)	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non requis	

Énergies renouvelables Quantité d'énergie d'origine renouvelable **0.0 kWhEP/m².an**

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

Aucun

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température « hors-gel » fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Fenêtre métal haute performance	219.9 kWhEP/m ² .an	€€	★	🌿	15.0 %
Ventilation hygroréglable de type B	195.6 kWhEP/m ² .an	€€€	★★	🌿🌿	0.0 %
Émetteur rayonnant de catégorie C	220.0 kWhEP/m ² .an	€€€€	★	🌿	0.0 %
Limitation de la température intérieure	223.0 kWhEP/m ² .an	€	★	🌿🌿🌿	0.0 %
Limitation de la consommation d'eau chaude	223.0 kWhEP/m ² .an	€	★	🌿🌿🌿	0.0 %

Légende

Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	🌿🌿🌿 : moins de 5ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	🌿🌿🌿🌿 : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	🌿🌿🌿🌿🌿 : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	🌿 : plus de 15 ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Pascal MAUGUERET, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L.271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.
- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- N° de certificat DEKRA : DTI2414
- Certificats délivrés jusqu'au :

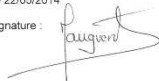
1. DPE : 11/12/2018
2. Gaz : 11/12/2018
3. Plomb : 11/12/2018
4. Amiante : 01/07/2018
5. Termites : 14/11/2018
6. Electricité : 11/12/2018

- La société QUALITAT Expertises est couverte par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 22/05/2014

Signature :



CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Pascal MAUGUERET

est titulaire du certificat de compétences N° DTI2414 pour :

	DU	AU
Constat de risque d'exposition au plomb	12/12/2013	11/12/2018
Diagnostic amiante	10/10/2013	09/10/2018
Etat relatif à la présence de termites (France métropolitaine)	15/11/2013	14/11/2018
Diagnostic de performance énergétique individuel	12/12/2013	11/12/2018
Etat de l'installation intérieure de gaz	12/12/2013	11/12/2018
Etat de l'installation intérieure d'électricité	12/12/2013	11/12/2018

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

Le titulaire de ce certificat est tenu de respecter les conditions de validité des compétences des personnes physiques opérant au sein de la société DEKRA Certification S.A.S. et de respecter les conditions de validité des compétences des personnes physiques opérant au sein de la société DEKRA Certification S.A.S. et de respecter les conditions de validité des compétences des personnes physiques opérant au sein de la société DEKRA Certification S.A.S. et de respecter les conditions de validité des compétences des personnes physiques opérant au sein de la société DEKRA Certification S.A.S.

Délivré à Bagnaux, le 17 décembre 2013



Pour DEKRA Certification S.A.S
Yvan MAINGUY, Directeur Général




Numéro d'acquisition : 4-0081
Portée disponible sur www.cofrac.fr

DEKRA Certification S.A.S. - 5, Avenue Garlande 92220 Bagnaux - Siren 491 580 279 RCS Nanterre
Tél. : 01 41 17 11 44 - www.certification-diagnostiqueur-immobilier.fr

Voire Assurance
► BCE PRESTATAIRES



SARL AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
8F 5009
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351094

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404798720

ATTESTATION

- Aude Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrément en fibres d'amiante

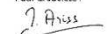
A L'EXCLUSION DE TOUTE PRECONISATION TECHNIQUE RELEVANT DE BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE, A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2015 au 01/01/2016 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 23 décembre 2014
Pour la société :



Montant des garanties

(Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'exclut pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels, et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-dessus)	9 000 000 € par année d'assurance
Donc :	
• Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	3 000 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3) des conditions générales	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières) y compris la Responsabilité Civile Professionnelle Obligatoire	3 000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

AXA France IARD, atteste que :

SARL AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Bat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (CIRP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Bat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Bat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tartremes et millèmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immuable
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite

A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE D'UNE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE LE CONSEIL JURIDIQUE OU LA GESTION IMMOBILIERE ET TOUTES ACTIVITES DE CONSEIL ET DE BUREAU D'ETUDES.

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 717 000 Euros
Siège social : 313, Terrasse de l'Arche - 92127 Nanterre Cedex - T22 01 402 8222 - Nanterre
Entreprise régie par le Code de Commerce - TVA Intracommunautaire : FR 19 42297460
Opérateur d'assurance agréé par l'IA - art. 26 LC CCG - sauf pour les garanties portées par AXA Assurance

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 717 000 Euros
Siège social : 313, Terrasse de l'Arche - 92127 Nanterre Cedex - T22 01 402 8222 - Nanterre
Entreprise régie par le Code de Commerce - TVA Intracommunautaire : FR 19 42297460
Opérateur d'assurance agréé par l'IA - art. 26 LC CCG - sauf pour les garanties portées par AXA Assurance

11689 - 11689-16 Lot 14 code lgt 175 Etage 3 Porte 134 - Fiche technique

11689-16 Lot 14 code lgt 175 Etage 3 Porte 134

N°	Caractéristique	Valeur
1	Appellation	11689-16 Lot 14 code lgt 175 Etage 3 Porte 134
4	Surface habitable	34.40 m ²
5	Nombre logements immeuble	58
6	Nombre niveaux	Un niveau
7	Position	Planchers bas et haut non déperditifs
33	Commentaires	
34	Département	Val-de-Marne
35	Altitude	49 m
36	Type de bâtiment	Appartement
37	Année ou période de construction	1984

Système de chauffage : Chauffage

N°	Caractéristique	Valeur
1	Appellation	Chauffage
2	Part du système de chauffage	100.0 %
3	Principe du chauffage	Chauffage individuel
10	Intermittence chauffage individuel	Absent
11	Distribution	Distribution directe
14	Système génération directe	Effet Joule direct
30	Appoint bois	Pas d'appoint bois
39	Type émetteurs électriques	Convecteur électrique NFC

Système d'ECS : Eau Chaude

N°	Caractéristique	Valeur
1	Appellation	Eau Chaude
2	Principe de l'ECS	ECS individuelle
4	Part du système d'ECS	100.0 %
6	Positionnement production	En volume habitable
8	Positionnement pièces	Pièces non contiguës
9	Installation ECS	Ballon électrique
10	État ballon élec	Ballon élec. neuf
15	Production solaire	Sans production solaire
26	Volume ballon	200.00 l
28	Orientation ballon	Ballon vertical

Espace tampon: Circulation couloir N°7 (étage courant)

N°	Caractéristique	Valeur
1	Appellation	Circulation couloir N°7 (étage courant)
3	Nature de l'espace tampon	Circulation commune
5	Nature circulation	Sans ouverture directe sur l'extérieur
6	Isolation parois donnant sur l'extérieur	Paroi non isolée
7	Surface parois donnant sur l'extérieur	0.0 m ²
8	Isolation parois donnant sur l'intérieur	Paroi non isolée
9	Surface parois donnant sur l'intérieur	40.0 m ²

Espace tampon: Escalier N°7 ou N°9

N°	Caractéristique	Valeur
----	-----------------	--------

1	Appellation	Escalier N°7 ou N°9
3	Nature de l'espace tampon	Circulation commune
5	Nature circulation	Sans ouverture directe sur l'extérieur
6	Isolation parois donnant sur l'extérieur	Paroi non isolée
7	Surface parois donnant sur l'extérieur	7.0 m ²
8	Isolation parois donnant sur l'intérieur	Paroi non isolée
9	Surface parois donnant sur l'intérieur	100.0 m ²

Espace tampon: Ascenseur N°7 ou N°9

N°	Caractéristique	Valeur
1	Appellation	Ascenseur N°7 ou N°9
3	Nature de l'espace tampon	Circulation commune
5	Nature circulation	Sans ouverture directe sur l'extérieur
6	Isolation parois donnant sur l'extérieur	Paroi non isolée
7	Surface parois donnant sur l'extérieur	3.0 m ²
8	Isolation parois donnant sur l'intérieur	Paroi non isolée
9	Surface parois donnant sur l'intérieur	44.0 m ²

Paroi: Mur Ouest

N°	Caractéristique	Valeur
1	Désignation de la paroi	Paroi extérieure parement crépis
2	Appellation	Mur Ouest
4	Structure du mur	Mur lourd
5	Espace adjacent	Extérieur
7	Orientation de la paroi	Ouest
8	Masque lointain	Masque homogène
9	Hauteur masque homogène	Moins de 15°
14	Technologie d'isolation	Isolation par l'intérieur
15	Type de saisie	Saisie de la longueur et de la hauteur
16	Longueur thermique de la paroi	8.32 m
17	Hauteur thermique de la paroi	2.49 m
19	Linéique plancher bas/mur	Pas de linéique plancher bas/mur
24	Linéique plancher inter/mur	8.32 m
25	Saisie du linéique plancher inter/mur	Pont thermique forfaitaire
27	Linéique plancher haut lourd/mur	Pas de linéique plancher haut/mur
32	Linéique refend/mur	2.49 m
33	Saisie du linéique refend/mur	Pont thermique forfaitaire
35	Possibilité amélioration	Paroi devant rester inchangée

Menuiserie: Menuiserie alu battante (avec volet roulant)-fenêtre 80 x 104 (0.80x1.04)

N°	Caractéristique	Valeur
1	Désignation de la menuiserie	Menuiserie alu battante (avec volet roulant)-fenêtre 80 x 104 (0.80x1.04)
5	Nombre de menuiseries	1
6	Longueur linéique menuiserie	3.68 m
7	Saisie du linéique menuiserie/mur	Pont thermique forfaitaire
9	Lp largeur dormant	Valeur approximative 5 cm
10	Positionnement menuiserie	Nu intérieur
11	Traitement isolation	Pas de retour d'isolant
12	Masque proche	Baie sous auvent ou balcon
13	Avancée masque	De 1m à moins de 2m
14	Rapport L1/L2	Masque plus large que la baie (L1/L2>1)
16	Amélioration menuiserie	Menuiserie pouvant être améliorée

Menuiserie: Menuiserie alu coulissante (avec volet roulant)-fenêtre 240 x 200 (2.40x2.00)		
N°	Caractéristique	Valeur
1	Désignation de la menuiserie	Menuiserie alu coulissante (avec volet roulant)-fenêtre 240 x 200 (2.40x2.00)
5	Nombre de menuiseries	1
6	Longueur linéique menuiserie	8.80 m
7	Saisie du linéique menuiserie/mur	Pont thermique forfaitaire
9	Lp largeur dormant	Valeur approximative 5 cm
10	Positionnement menuiserie	Nu intérieur
11	Traitement isolation	Pas de retour d'isolant
12	Masque proche	Baie sous auvent ou balcon
13	Avancée masque	De 1m à moins de 2m
14	Rapport L1/L2	Masque plus large que la baie (L1/L2>1)
16	Amélioration menuiserie	Menuiserie pouvant être améliorée

Paroi: Mur sur circulation		
N°	Caractéristique	Valeur
1	Désignation de la paroi	Paroi intérieure
2	Appellation	Mur sur circulation
4	Structure du mur	Mur lourd
5	Espace adjacent	Local non chauffé
6	Espace tampon	Circulation couloir N°7 (étage courant)
15	Type de saisie	Saisie de la longueur et de la hauteur
16	Longueur thermique de la paroi	1.98 m
17	Hauteur thermique de la paroi	2.49 m
19	Linéique plancher bas/mur	Pas de linéique plancher bas/mur
24	Linéique plancher inter/mur	Pas de linéique plancher intermédiaire/mur
27	Linéique plancher haut lourd/mur	Pas de linéique plancher haut/mur
32	Linéique refend/mur	Pas de linéique refend/mur
35	Possibilité amélioration	Paroi devant rester inchangée

Menuiserie: Porte d'entrée-Dim porte N° 1 (0.90x2.00)		
N°	Caractéristique	Valeur
1	Désignation de la menuiserie	Porte d'entrée-Dim porte N° 1 (0.90x2.00)
5	Nombre de menuiseries	1
6	Longueur linéique menuiserie	4.90 m
7	Saisie du linéique menuiserie/mur	Pont thermique forfaitaire
9	Lp largeur dormant	Valeur approximative 5 cm
10	Positionnement menuiserie	Nu intérieur
11	Traitement isolation	Pas de retour d'isolant
12	Masque proche	Pas de masque
16	Amélioration menuiserie	Menuiserie pouvant être améliorée

Paroi: Mur sur escalier		
N°	Caractéristique	Valeur
1	Désignation de la paroi	Paroi intérieure
2	Appellation	Mur sur escalier
4	Structure du mur	Mur lourd
5	Espace adjacent	Local non chauffé
6	Espace tampon	Escalier N°7 ou N°9
15	Type de saisie	Saisie de la longueur et de la hauteur
16	Longueur thermique de la paroi	1.00 m
17	Hauteur thermique de la paroi	2.49 m

19	Linéique plancher bas/mur	Pas de linéique plancher bas/mur
24	Linéique plancher inter/mur	Pas de linéique plancher intermédiaire/mur
27	Linéique plancher haut lourd/mur	Pas de linéique plancher haut/mur
32	Linéique refend/mur	Pas de linéique refend/mur
35	Possibilité amélioration	Paroi devant rester inchangée

Paroi: Mur sur Ascenseur

N°	Caractéristique	Valeur
1	Désignation de la paroi	Paroi intérieure
2	Appellation	Mur sur Ascenseur
4	Structure du mur	Mur lourd
5	Espace adjacent	Local non chauffé
6	Espace tampon	Ascenseur N°7 ou N°9
15	Type de saisie	Saisie de la longueur et de la hauteur
16	Longueur thermique de la paroi	2.70 m
17	Hauteur thermique de la paroi	2.49 m
19	Linéique plancher bas/mur	Pas de linéique plancher bas/mur
24	Linéique plancher inter/mur	Pas de linéique plancher intermédiaire/mur
27	Linéique plancher haut lourd/mur	Pas de linéique plancher haut/mur
32	Linéique refend/mur	Pas de linéique refend/mur
35	Possibilité amélioration	Paroi devant rester inchangée